

## **Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires**

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : NARKAMON 100 MG/ML SOLUTION INJECTABLE, Solution injectable

Titulaire : OSALIA

Composition : Chlorhydrate de kétamine 115,34 mg - Excipient QSP 1 mL

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/7340298 3/2022

Date de décision : 20/07/2022